

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012, a adopté le règlement suivant :

RCA-87 « Règlement sur la taxe relative aux services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (exercice financier de 2013) »

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible, pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 11 décembre 2012

M^c Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement